



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Forum mondial de l'harmonisation  
des Règlements concernant les véhicules****193<sup>e</sup> session**

Genève, 25-28 juin 2024

Point 4.11.1 de l'ordre du jour provisoire

**Accord de 1958 :****Examen, s'il y a lieu, de projets de rectificatifs à des Règlements ONU existants, soumis par le secrétariat****Proposition de complément 2 à la série 01 d'amendements  
au Règlement ONU n° 150 (Dispositifs rétroréfléchissants)****Rectificatif****Communication du secrétariat\****Page 1, titre, lire :***« Proposition de rectificatif 1 au complément 2 à la série 01  
d'amendements au Règlement ONU n° 150 (Dispositifs  
rétroréfléchissants) »***Page 2, avant le tableau 6, ajouter :**« Paragraphe 4.2.1.2, lire :*

- 4.2.1.2 Le dispositif rétroréfléchissant étant doit être éclairé par l'illuminant normalisé A de la CIE selon un angle de divergence de  $1/3^\circ$  et un angle d'éclairage de  $\beta_1 = \beta_2 = 0^\circ$  ou, s'il se produit une réflexion non colorée sur la surface d'entrée, un angle tel que spécifié au paragraphe 1.1 de la partie 1 de l'annexe 4. Les coordonnées trichromatiques de l'intensité lumineuse réfléchie doivent être situées à l'intérieur des limites pour la couleur nocturne de la lumière réfléchie par ce dispositif, telle que définie dans le Règlement ONU n° 48. ».

---

\* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour 2024 tel qu'il figure dans le projet de budget-programme pour 2024 (A/78/6 (Sect. 20), tableau 20.5), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements ONU en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.



*Page 2, après le point 9 de l'annexe 1, ajouter :*

*« Annexe 4, partie 1, paragraphe 1.1, lire :*

- 1.1           Lorsqu'on mesure le  $R_1$  d'un dispositif rétro réfléchissant pour  $\beta$  égal à  $\beta_1 = \beta_2 = 0^\circ$ , on vérifie s'il ne se produit pas un effet de miroir en tournant légèrement le dispositif. Si ce phénomène a lieu, on fait la mesure pour  $\beta$  égal à  $\beta_1 = -5^\circ, \beta_2 = 0^\circ$ . ».
-